

Décision

Générale

colonial

Décision n° 885 du 22 septembre 1951

n° 885

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 septembre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Gabard Georges, ingénieur contractuel des Travaux publics, chef du bureau d'études, est habilité à constater les infractions à la réglementation sur la distribution de l'énergie électrique à Djibouti. M. Gabard (Georges) prêterait serment, conformément à la loi.